

Certifié véritable par Monsieur le Préfet
de la Seine, soussigné et annexé à la minute
d'un acte reçu par les notaires à Paris, aussi
soussignés, le dix neuf mars mil neuf
cent quatre.

J. B. B.

Le Berrier



LE 22 MAR 1930 - 130 6^B
REG. VERT-BEL. FRANS 50^m

[Signature]

09172
cd 01
03 84

Annexe 1 (Article 181 de la convention)

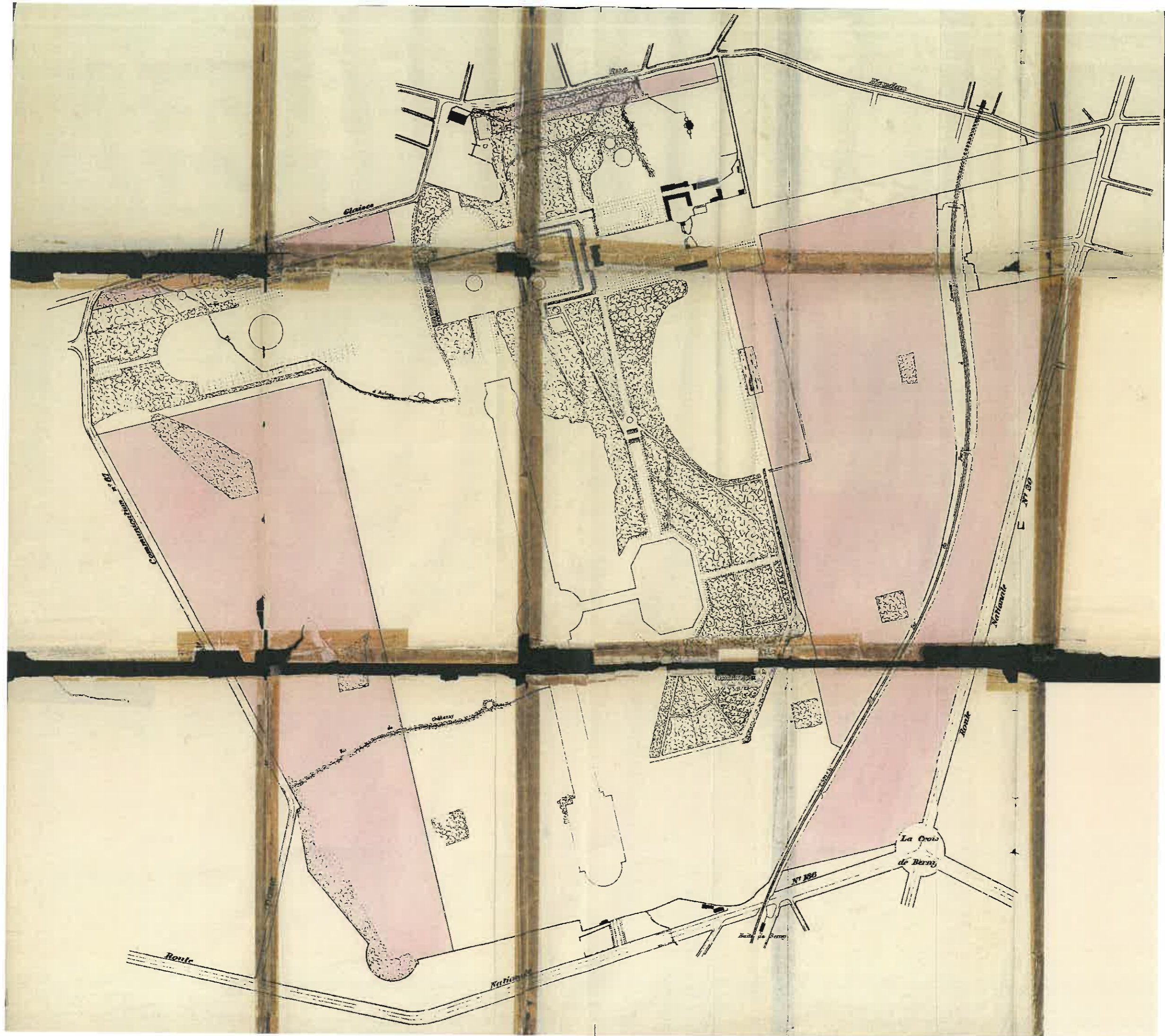
Paris, le vingt quatre novembre mil neuf cent vingt

Vu et approuvé,
signé: Boygen

Vu et approuvé,
signé: Mariage

Pour Copie Conforme
G. le Directeur de l'Extension de Paris
Le Chef de Service;

Mourin



Certifié véritable par l'université de Paris
de la Seine, soussigné, et annexé à la suite
d'un attestation par les autorités de Paris, sous
l'empire, le douze mai mil neuf cent
septante.



B. J. J.

Seine

RECEVU LE 13 MARS 1877
PAR LE BUREAU DE LA
MUNICIPALITE DE PARIS

130 13

PARC DE SCEAUX

